



VILLE DE SAINTE-ADELÉ

À toutes les personnes intéressées DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est donné que les membres du conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui sera tenue **lundi le 14 décembre 2015 à 20h**, dans la salle du conseil municipal, située au 1386 rue Dumouchel à Sainte-Adèle entendront les personnes ou organismes intéressés relativement aux demandes de dérogations mineures suivantes :

NATURE ET EFFET DES DEMANDES

2457, chemin du Bord-du-Lac : Réduire la largeur sur rue dudit lot de 50 mètres à 3,68 mètres, telle que montrée au certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre Louis-Paul Beaudry, en date du 17 juin 2010, 14286 de ses minutes;

3000, rue de la Traverse : Réduire la superficie minimale d'un lot projeté identifié comme la parcelle « 2 » au plan projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Philippe Bélanger, en date du 21 octobre 2015, 1286 de ses minutes, de 5 000 m² à 3 452,9 m², et ce, afin de permettre la délivrance d'un permis de lotissement;

459, rue de la Colline : Réduire la marge arrière de 7 mètres à 5,89 mètres, telle que montrée au certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre Philippe Bélanger, en date du 7 octobre 2015, 1268 de ses minutes;

Lot 5 065 190 (chemin Notre-Dame) : Réduire la largeur moyenne du lot 5 065 190 de 25 mètres à 20,12 mètres, telle que montrée au plan de piquetage de l'arpenteur-géomètre Peter Rado, en date du 21 septembre 2015, 15136 de ses minutes;

300, rue de la Grande-Corniche : Réduire la marge avant de 6 mètres à 5,55 mètres, telle que montrée au certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Philippe Bélanger, en date du 9 septembre 2015, 1230 de ses minutes;

718-720, rue de la Vallée-du-Golf :

- a) Permettre un empiètement de 1,25 mètre à l'intérieur de la rive de 10 mètres de la rivière aux Mulets pour le bâtiment d'habitation unifamiliale isolée existant;
- b) Permettre un empiètement de 3,35 mètres à l'intérieur de la rive de 10 mètres de la rivière aux Mulets pour la galerie existante adjacente au rez-de-chaussée et localisée en cours arrière et latérale gauche;
- c) Permettre un empiètement de 2,5 mètres à l'intérieur de la rive de 10 mètres de la rivière aux Mulets pour le balcon existant au 2^e étage et localisé dans la cour arrière ;
- d) Permettre un empiètement de 4,84 mètres à l'intérieur de la rive de 10 mètres de la rivière aux Mulets pour la terrasse au sol et son remblai localisés dans la cour arrière, tel que montré au plan de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre Robert Lessard, en date du 21 octobre 2015, 8569 de ses minutes.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Les documents qui y sont mentionnés peuvent être consultés au Service du greffe pendant les heures régulières de bureau au 1381, boulevard de Sainte-Adèle.

DONNÉ À SAINTE-ADELÉ, ce 25 novembre 2015

Le greffier et directeur des Services juridiques,

(s) Simon Filiatreault

Me Simon Filiatreault